



**MAIRIE**  
2, Place de l'église  
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX  
02.40.28.47.13 02.40.28.42.24  
Courriel [mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr](mailto:mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr)  
Site Internet [www.saint-aubin-des-chateaux.fr](http://www.saint-aubin-des-chateaux.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2023

### Ordre du jour :

1. Intervention de Mme LE HÉCHO présidente de l'OPASS
2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
3. Projet de Plan Guide Opérationnel - Adoption
4. Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
5. Délibération de principe sur le recrutement et la rémunération des vacataires
6. APS - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF période 2023/2026
7. SAFER - Convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière - 2024/2028
8. Constitution de réserves foncières - Acquisition de terrains en centre bourg - Mandat à donner au Maire
9. Demande de remise gracieuse de dette - Services périscolaires
10. Fixation d'une indemnité à titre de dédommagement - Compensation dans le cadre des travaux de curage des lagunes
11. Horaires d'ouverture au public de la mairie
12. Décision modificative n° 4 - Budget général
13. Conseil Départemental - Proposition de vœu sur une Loi Grand Âge
14. Questions diverses

**Présents** : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Robert GIRAULT, Michel BERTRAND, Marie-Paule SECHET, Corinne LE FLEM, , Elodie RETIF, Xavier BRUNET, Sandra FORGET, Vincent AUFFRAIS Charlène PLANCHAIS, Grégory LEHOURS

**Absents excusés** : MM Benoit FRABOULET, Jacqueline PANTECOUTEAU, Pierrick MENARD, Régis BOUTIN, Laureline DOUILLARD, Laura DEPASSE

**Secrétaire de séance** : M Benoit FRABOULET

Le Conseil Municipal s'ouvre avec une intervention de Mme Catherine LE HECHO, présidente de l'OPASS.

Mme le HECHO présente les missions et le bilan des activités de l'OPASS.

L'OPASS a 50 ans et à l'origine, cette association était dédiée aux soins infirmiers. Son champ d'intervention a été élargi lors du départ des médecins sur la commune de Sion-Les Mines.

L'association a souhaité s'engager dans les soins de proximité en 2017.

Son Conseil d'Administration est composé d'élus et de professionnels de santé.

Les communes adhérentes participent à hauteur d'1 € par habitant lors d'investissement nécessaires à l'association.

Actuellement un projet d'accueil de médecins est à l'étude sur ROUGE avec une possibilité de faire des permanences sur d'autres communes du territoire.

L'OPASS note que le salariat intéresse les médecins.

L'offre en médecine devient un problème de territoire.

Le Conseil Municipal remercie l'association pour son intervention.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2023**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2023 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal et est adopté.

- **Informations prises par délégation du Conseil Municipal**

***Droit de préemption urbain***

Néant

***Marchés à procédure adaptée***

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant
28/07/2023	Changement des éclairages	Espace Castella	LANOE Joël	9 650 € HT
28/07/2023	Achat de deux postes informatiques - Maternelles	Ecole Jean-Pierre TIMBAUD	PIXEL Informatique	650 € HT
31/07/2023	Op de changement de la canalisation d'eau pluviale	Place de l'Eglise	SARL PECOT	27 540,25 € HT
10/08/2023	Achat de matériel de cuisine	Restaurant scolaire	HENRI JULIEN	169,54 € TTC
10/08/2023	Achat de matériel de cuisine	Espace Castella	HENRI JULIEN	781,17 € TTC
10/08/2023	Achat de cloisons pour les urinoirs maternels	Ecole Jean-Pierre TIMBAUD	Manutan collectivités	447,90 € TTC

***Décision d'ester en justice***

Néant

**Délibérations du Conseil Municipal**

- **Plan Guide Opérationnel - Adoption**

Par délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2021, la commune de Saint-Aubin des Châteaux a fait le choix d'être accompagnée par le CAUE dans sa réflexion sur la définition du projet d'aménagement du Centre Bourg en s'engageant dans la démarche « AMI Cœur de Bourg » mis en place par le Département de Loire-Atlantique.

5 thèmes ont été prédéfinis par le Département et dans lesquels le futur Plan Guide doit s'insérer :

- L'habitat
- L'économie
- Les services
- L'identité
- La mobilité



### Calendrier de réalisation et estimation financière

	Désignation	Fonction dans laquelle s'inscrit le projet	Estimation financière	Contraintes opérationnelles	Calendrier estimatif
A	<b>Site de l'ancienne poste</b> (accueil des équipements : Salles associatives, cabinet médical et infirmier, logements sociaux, logements seniors)	Habitat - Services	2 607 304 € HT	Foncier communal/ recours à un bailleur social	2024/2028
B	<b>Site du parc Stoll -</b> Ouverture au public d'un espace naturel, cheminements doux, accueil d'évènements de plein air	Identité	243 050 € HT	Foncier communal (en cours d'acquisition)	2023/2024

C	<b>Site de l'Eglise</b>  Objectif : En faire une place centrale du bourg, accueil de commerces ambulants, sécurisation des accès à l'APS, espaces partagés,	Identité + économie	667 085 € HT	Foncier communal	2027/2030
D	<b>Site de La Chapelle des Templiers</b>  Mise en valeur du site, recréer des espaces verts	Identité/Patrimoine	214 898 € HT	Foncier communal	2027/2030
E	<b>Site de l'ancienne forge</b>  Site pressenti pour conforter les activités de commerces et de services	Economie + services	64 900 € HT hors acquisition	Propriété privée - Foncier communal à proximité	Calendrier non défini à ce jour  Long terme - Absence de maîtrise foncière par la commune

Les éléments issus du Plan Guide Opérationnel et la priorisation des opérations constitueront la base des futurs investissements de la commune et donneront lieu à la recherche de financement

Chaque action donnera lieu à une étude de maîtrise d'œuvre et à une mise en œuvre opérationnelle spécifique

Le Conseil Municipal valide le Plan Guide Opérationnel et les fiches actions pour les sites retenus, le calendrier de réalisation. Le Plan Guide Opérationnel va être transmis aux services du Département au titre du dispositif AMI cœur de bourg.

- **Tableau des emplois communaux permanents - Modification**

Dans le cadre de la vacance prochaine du poste de secrétaire général, il s'avère qu'un recrutement sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe peut être envisagé.

Aussi le Conseil Municipal crée un emploi à temps complet de rédacteur principal de 1ère classe à pourvoir à compter du 1er octobre 2023.

- **Recours aux vacataires**

Les vacataires se définissent comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Il est nécessaire d'avoir recours à des vacataires pour assurer les missions suivantes :

- Accompagnement et surveillance des enfants sur les temps scolaires et périscolaire (variation des effectifs)
- Entretien des locaux et remplacement des agents en arrêts pour congés de maladie ordinaire (durées courtes)

Le Conseil Municipal approuve le principe du recours aux vacataires dans le cadre des besoins déterminés par la collectivité.

- **Accueil périscolaire - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF - Période 2023/2026**

La commune de Saint-Aubin des Châteaux bénéficie actuellement du soutien financier de la CAF pour le financement du fonctionnement du service de l'Accueil Périscolaire.

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement qui contribue au fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Sous réserve de répondre aux exigences fixées par la CAF :

- La production d'un projet éducatif
- Encadrement par un personnel qualifié
- Déclaration auprès de la DDCS
- La mise en place d'activités diversifiées
- Une accessibilité financière pour toutes les familles (tarification modulée)
- Une ouverture et un accès qui visent à favoriser la mixité sociale

Les données d'activités et les données financières sont transmises annuellement à la CAF.

Le gestionnaire s'engage à mentionner la participation de la CAF dans les documents transmis aux familles.

La convention fixe comme suit les modalités de financements :

- 30% x par le prix de revient dans la limite d'un prix plafond (1,83 € annuellement x nombre d'actes ouvrant droit x taux de ressortissant du régime général (100% actuellement)).

Pour mémoire, le calcul est effectué à la plage d'accueil et non à la présence réelle de l'enfant.

Etat des participations CAF depuis 2020 :

2020	7 754 €
2021	7 365 €
2022	7 756 €
2023 (prévision)	7 960 €

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement et autorise le Maire à la signer.

- **Constitution de réserves foncières - secteur de Mauny**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager des négociations en vue de l'acquisition de parcelles situées dans le secteur de Mauny.

- **Convention avec la SAFER 2024/2028**

Par délibération du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal avait conventionné avec la SAFER afin de bénéficier d'une veille et d'un observatoire foncier (notamment information en temps réel de toutes les mutations à titre onéreux dont la SAFER à la connaissance, connaissance sur l'évolution du marché des terres agricoles, anticiper et combattre le mitage et la dégradation des paysages..).

La convention cadre arrive à son terme le 31/12/2023.

La nouvelle convention vise à définir les modalités d'un dispositif d'intervention foncière dans les domaines suivants :

- Assurer la promotion et le développement d'une agriculture durable (faciliter la conversion, améliorer la transmission des exploitations, faciliter la diversification au sein d'une exploitation)
- Préserver les ressources naturelles (ressource en eau, qualité de l'eau, biodiversité et préservation des paysages)
- Contribuer à une politique publique d'aménagement (la SAFER peut intervenir comme opérateur foncier dans les projets d'acquisition des propriétés foncières, intervention pour la négociation foncière)

Les dispositions de la convention intègrent le service de veille foncière, VIGIFONCIER : information des cessions, demande de mise en œuvre du droit de préemption

La convention prévoit également la possibilité de mandater la SAFER pour la réalisation d'évaluation foncière préalable aux acquisitions.

Le Conseil Municipal approuve les dispositions de cette convention et autorise le Maire à la signer.

- **Demande de remise gracieuses de dettes - Usager des services périscolaires**

Le Conseil Municipal est saisi d'une demande de remise gracieuse partielle de dette concernant un usager des services périscolaires. Le montant de la dette s'élève à 850,44 €.

Le Conseil Municipal décide de sursoir à cette demande et demande qu'une rencontre ait lieu avec cet usager.

- **Fixation d'une indemnité de dédommagement - Compensation dans le cadre des travaux de curage des lagunes**

Dans le cadre des travaux de curage de la lagune qui se sont déroulés du , il est nécessaire de traverser une parcelle agricole propriété de Mme HALET Françoise, exploitée par le GAEC du CONE et cadastrée section B sous le n° 119.

Le passage des engins de chantier va entraîner une perte d'une partie de la récolte ainsi que pour tassement excessif.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal de verser une indemnité à l'exploitant agricole visant à compenser les dommages causés.

Il est précisé au Conseil Municipal que l'évaluation globale des dégâts occasionnés sur une parcelle agricole est composée de deux indemnités :

- Une indemnité pour les dommages liés à la destruction de la récolte en place (variable selon le type de culture)
- Une indemnité pour les dommages causés à la structure des sols.

Sur les bases précitées, le préjudice est évalué à 700 € par le GAEC (perte de production de 2 tonnes de luzerne déshydratées)

Le Conseil Municipal accepte la demande de dédommagement.

- **Horaires d'ouverture de la Mairie**

Le secrétariat de la Mairie est actuellement fermé au public de manière permanente les après-midis suite à des changements de personnel communal et des arrêts maladie.

Afin de tenir compte des besoins des usagers tout en permettant aux agents de disposer de plages de travail sans accueil du public, le Conseil Municipal fixe comme suit les horaires d'ouverture de la mairie :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI/ MARDI/ MEcredi/ JEUDI	8h30-12h30	Fermé
VENDREDI	8h30-12h30	13h30-18h

(dans l'attente de la reprise l'agent titulaire, le secrétariat fermera à 17h30 le vendredi).

Maintien de la fermeture au public tous les après-midis durant les périodes de vacances scolaires.

- **Décision modificative n° 4 - Budget général**

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 4 ci-dessous

Chap.	Article	N° Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>					
21	2131	70. Ecole publique nouvelle + cantine	Bâtiments publics	+ 7 000 €	
21	21532	78. Op. de changement de la canalisation d'EP.	Réseaux d'assainissement	- 4 700 €	
13	1321	70 Ecole publique nouvelle + cantine	Subvention de l'Etat		+ 2 300 €
<b>TOTAL section d'investissement</b>				<b>+ 2 300 €</b>	<b>+ 2 300 €</b>

Cette nouvelle affectation des crédits est liée à la réalisation future de travaux d'installation d'alarme PPMS à l'école Jean-Pierre TIMBAUD pour lesquels une subvention de 2 300 € a été obtenue soit 40% de la dépense.

Les travaux seront réalisés avant le 31/12/2023

- **Vœu sur une Loi Grand Âge**

Le Conseil Municipal se joint au Département et formule le vœu suivant

La Loire-Atlantique va connaître dans les années à venir un vieillissement sans précédent de sa population. En 2030, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans aura ainsi augmenté de plus d'un tiers dans notre département. Cette transition démographique constitue un immense défi pour la société tout entière.

Pourtant, notre pays n'est pas prêt. Pire, le secteur du grand âge est aujourd'hui à bout de souffle et tient surtout grâce à l'engagement des professionnels et des aidants, au risque de l'épuisement. Nombre de ces professionnels, souvent dans l'urgence du fait des difficultés de recrutement, sont en perte de sens dans leur pratique et ne se sentent pas reconnus. Selon une récente enquête de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA), 43 % des directeurs d'EHPAD disent vouloir quitter leur fonction à court ou moyen terme.

Alors que les besoins augmentent, la crise du recrutement conduit des EHPAD à laisser des lits fermés et des services d'aide à domicile (SAAD) à ne pouvoir honorer leurs plans d'aide. Nombreuses sont les structures qui connaissent de fortes tensions financières, aggravées par le contexte d'inflation. Comme beaucoup d'autres, nous tirons le signal d'alarme : le secteur du grand âge est en danger et en difficulté pour répondre aux besoins d'aujourd'hui, et plus encore de demain !

Face à cette situation, le Département se mobilise pour accompagner les acteurs et renforcer ses financements tant en direction des services d'aide à domicile que des EHPAD. Il consacre plus de 158 millions d'euros en 2023 à ce secteur. Il s'engage en complément, à hauteur de 13 millions d'euros, pour le financement de solutions d'habitat pour les personnes âgées dans le cadre de son schéma départemental 2023-2028 « Bien vieillir en Loire-Atlantique ».

Le Département n'a pas vocation à répondre seul à la situation. Cette dernière appelle des mesures nationales immédiates. La proposition de projet de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France », actuellement en discussion au Parlement, a pris beaucoup de retard, malgré l'urgence. Cette proposition de loi comporte notamment des dispositions pour un futur service territorial de l'autonomie, mais elle est très insuffisante au regard des enjeux et des besoins. D'autres dispositions sont annoncées par le Ministre ; elles tardent, là-aussi, à voir le jour et ne permettent pas de dégager une vision globale.

Les élus et élus du *Conseil Municipal de la commune de Saint-Aubin des Châteaux* appellent donc le Gouvernement à élaborer, au plus vite, une véritable loi grand âge comprenant des mesures pour répondre à l'urgence mais aussi une stratégie de long terme accompagnée de moyens et d'un changement systémique du modèle économique du secteur, conformément aux préconisations de la Cour des comptes et des différents rapports parlementaires publiés sur le grand âge. Cette loi doit porter une vision à 360 degrés de l'enjeu du vieillissement de la population : c'est bien la question de la place de nos aînés qui est posée, une question éthique, une question sur notre modèle de société, sur notre pacte social.

## Questions et informations diverses

- **Espace Castella**

Il est noté une baisse des réservations. Le règlement de la salle est à revoir.

Un changement de la vaisselle a été fait durant l'été 2023.

Le changement des éclairages a été validé (installation de LED). L'entreprise LANOE Joël est chargée de réaliser les travaux.

- **Opération de pilotage de la sobriété énergétique de l'éclairage public**

Territoire d'Energie 44 a proposé aux communes de s'inscrire dans cette démarche qui porte dans un premier temps sur le déploiement de nouvelles horloges. Le coût de ce changement est pris en charge en totalité dans le cadre du Fonds vert. La commune s'est inscrite dans cette démarche.

- **Demande de local dédié - Amitié Aubinoise**

Une utilisation différenciée de la maison des associations est à étudier. La question sera abordée lors de la prochaine rencontre avec les associations prévue en septembre 2023.



- **Compte rendu des travaux de curage des lagunes**

Les travaux de curage des lagunes se sont terminés le 25 août 2023. Il a été curé 4 500 m<sup>3</sup> au lieu des 5 800 prévus.

- **Acquisition du parc « STOLL »**

La signature de l'achat des terrains de la propriété STOLL est prévue le 29 septembre 2023.  
La population est invitée à visiter le site le samedi 30 septembre 2023.

- **Reprise des concessions au cimetière communal**

La deuxième tranche de reprise des concessions au cimetière communal aura lieu du 29 août 2023 au 22 septembre 2023.

- **Distribution des plaques de numérotation des habitations dans les villages**

Les plaques seront distribuées dans les boîtes aux lettres courant septembre 2023

- **Corps de ferme à Mauny**

L'entretien va être réalisé début octobre 2023.  
Les matériaux de l'appentis pourront être récupérées. Par le

- **Dates des réunions des commissions municipales - Point sur les projets**

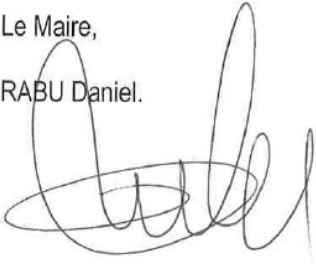
<b>Commission Bâtiment</b>	4 octobre 2023	Présentation de l'avant-projet de rénovation énergétique et de mise aux normes de l'Escapade, de la mairie, de la bibliothèque et des locaux associatifs
<b>Commission cadre de vie</b> <b>Urbanisme</b>	27 octobre 2023	Réunion de présentation du pré-diagnostic environnemental et de l'étude préalable réalisée par le CAUE et portant sur le périmètre de l'opération et les invariants à intégrer au futur projet d'aménagement de la zone de Mauny

La séance est levée à 00h20

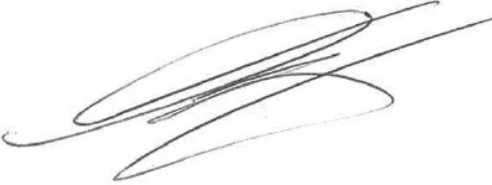
**Prochaines dates de réunion du Conseil Municipal :**

Lundi 18 septembre 2023  
Lundi 23 octobre 2023  
Lundi 20 novembre 2023  
Lundi 18 décembre 2023

Le Maire,  
RABU Daniel.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Rabu', written in a cursive style.

Le secrétaire  
FRABOULET Benoit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoit Fraboulet', written in a cursive style.